



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 73/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de cession avec la compagnie « ZA'TOURNE »

Considérant l'organisation du festival du mouvement le 31 mai et le 1er juin 2024 sur la commune de Vif,

Considérant la volonté d'organiser des animations lors de l'événement et de proposer aux résidents de l'Ehpad un concert spectacle,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de cession pour la prestation d'un concert spectacle avec la compagnie « ZA'TOURNE », demeurant 1337 route des Blettières - 38190 Les Adrets, représentée par sa Présidente Cléo Finck, pour la prestation du vendredi 31 mai 2024 à l'Ehpad de Vif, pour un montant total 700 euros TTC (sept cent euros).

De signer le contrat de cession avec la compagnie « ZA'TOURNE » annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 18 avril 2024

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Par délégation du Conseil Municipal,

